

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2018_002

Séance du jeudi 04 janvier 2018

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 27/12/2017

Présents : 15

L'an deux mille dix-huit et le quatre janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

Secrétaire de
séance: Jean-Paul VELAY

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Yves COMMANDRE, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY, *Michèle BUISSON*

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, ~~Michèle BUISSON~~, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Françoise THYSS

Absents: François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Régis DURAND, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Yves SERVIERE

Objet: Echange de parcelles - Destourbe - Jacqueline GALZIN - DE_2018_002

Vu la délibération DE_2017_108 ;

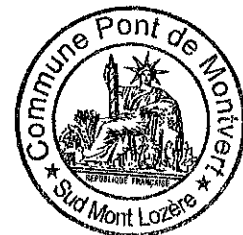
Considérant que madame Jacqueline GALZIN, compagne de monsieur Mario PANTEL, a fait l'acquisition des parcelles concernées par la délibération sus-citée ;

Considérant que le conseil municipal maintient sa position, c'est à dire l'échange sans soulte à valeur de 150 € de la parcelle C579 (propriété de la commune) contre la parcelle C574 (propriété de madame GALZIN).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à l'échange sans soulte à valeur de 150 € de la parcelle C 579 contre la parcelle C574.
- Accepte que la commune prenne en charge les frais de notaire lié à cet échange.
- Décide de prévoir au budget les sommes nécessaires au paiement de ces frais.
- Mandate Monsieur le Maire pour la signature de tous les documents nécessaires à cet échange, y compris les actes notariés.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Monto
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/01/2018 048-200057594-20160104-DE_2018_002-DE